

DICRIM de Saint Julien le Châtel



Document d'Information Communal Sur les Risques Majeurs

(D.I.C.R.I.M)

DICRIM de Saint Julien le Châtel

DEPARTEMENT DE LA CREUSE
COMMUNE de ST JULIEN LE CHATEL

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

La sécurité des habitants de la commune est l'une de nos préoccupations majeures.

L'alerte de la population indique un danger immédiat afin qu'elle adopte, selon la nature de l'aléa, les mesures de sauvegarde appropriées : mise à l'abri, confinement, évacuation... mais aussi et plus que jamais, entraide et solidarité.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement.

Je vous demande de lire attentivement ce document, et, de le conserver précieusement.

Catherine ROBY

Qu'est ce qu'un risque majeur?

Le risque majeur est le risque d'un évènement d'une gravité très élevée mais d'une probabilité d'occurrence très faible. Il résulte de la confrontation d'un aléa avec un ou plusieurs enjeu(x)

Aléa: Événement potentiellement dangereux

Enjeu : Intérêts menacés par l'aléa (humains, économiques, environnementaux, patrimoniaux)

Aléa violent + Enjeu important = Risque Majeur

L'accident provoque une situation de crise telle que « *la société se trouve dépassée par l'immensité du désastre* » (Haroun Tazieff). L'organisation des secours demande alors la mise en place de moyens exceptionnels.

Le risque majeur n'intègre pas les risques domestiques, les accidents de la route, les pollutions chroniques, les risques alimentaires, l'insécurité urbaine...

Les risques naturels

Inondation

Avalanche

Feu de forêt

Mouvement de terrain

Séisme

Eruption volcanique

Tsunami

Sécheresse

Tempête/cyclone

Les risques

technologiques

Industries

Rupture de barrage

Nucléaire

Transport de matières

dangereuses

Les risques sur la commune de Saint Julien le Châtel

Ce document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) a été élaboré afin d'énoncer les mesures préventives en cas de catastrophes majeures affectant le territoire et la population de la commune.

Il est destiné à vous informer sur les dangers potentiels qui existent sur le territoire et sur la conduite à tenir en cas d'accidents

Notre commune est exposée aux risques naturels suivants:

- Séismes
- Radon
- Risques climatiques : tempêtes, fortes chutes de neiges, orages, canicule.

Le risque sismique

Qu'est-ce qu'un séisme

Un séisme est provoqué par une cassure brutale des terrains en profondeur, le long des failles sismiques. Les vibrations du sol se propagent jusqu'à la surface et provoquent des glissements de terrain, des effondrements et des dégâts sur les constructions

Comment sont caractérisés les séismes

Un séisme est caractérisé par:

- **Son foyer** (ou hypocentre) : c'est l'endroit de la faille où commence la rupture et d'où partent les premières ondes sismiques.
- **Son épicentre**: point situé à la surface terrestre à la verticale du foyer.
- **Sa magnitude**: intrinsèque à un séisme, elle traduit l'énergie libérée par le séisme. La plus connue est celle de Richter. Augmenter la magnitude d'un degré revient à multiplier l'énergie libérée par 30.
- **Son intensité**: qui mesure les effets et dommages du séisme en un lieu donné. Ce n'est pas une mesure objective par des instruments, mais une appréciation de la manière dont le séisme se traduit en surface et dont il est perçu (dommages aux bâtiments notamment). On utilise habituellement l'échelle EMS98, qui comporte douze degrés. Le premier degré correspond à un séisme non perceptible, le douzième à un changement total du paysage. L'intensité n'est donc pas, contrairement à la magnitude, fonction uniquement du séisme, mais également du lieu où la mesure est prise (zone urbaine, désertique...). D'autre part, les conditions topographiques ou géologiques locales (particulièrement des terrains sédimentaires reposant sur des roches plus dures) peuvent amplifier les mouvements sismiques du sol (effets de site), donc générer plus de dommages et ainsi augmenter l'intensité localement. Sans effets de site, l'intensité d'un séisme est habituellement maximale à l'épicentre et décroît quand on s'en éloigne.
- **La fréquence et la durée des vibrations**: ces 2 paramètres ont une incidence fondamentale sur les effets en surface.
- **La faille activée** (verticale ou inclinée) : elle peut se propager en surface.

Occurrence d'un séisme en creuse

Historiquement, l'intensité maximale ressentie dans le département est évaluée à VI-VII (frayeur de nombreuses personnes, lézardes dans les murs, chutes de cheminées,...) lors du séisme de Chambon-sur-Voueize du 4 février 1796.

Bien que située dans une zone de sismicité 2 (aléa faible) sur une échelle de 1 à 5 de sismicité, la commune de Saint Julien le Châtel doit prendre en compte ce risque majeur, à titre préventif.

Huit épencentres ont été localisés aux alentours de Saint Julien le Châtel : un à Ahun le 6 février 1936, un à Mainsat en juillet 1783, quatre à Chambon sur Voueize les 24 décembre 1793, 4 février 1796, 19 mars 1809 et 23 janvier 1838, un à Lépaud le 21 août 1783 et un à Jarnages le 21 juin 1732; et les effets des séismes plus lointains ont déjà été ressentis.

Attention : en cas de séisme, il n'y a pas d'alerte possible.

Quelle conduite tenir en cas de séisme

Pendant la secousse

Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment:

- Eloignez-vous des fenêtres;
- Abritez-vous sous un meuble solide, contre un mur ou une colonne porteuse.

Si vous êtes à l'extérieur:

- Eloignez-vous des bâtiments, des lignes électriques et de tout élément susceptible de s'effondrer, à défaut abritez-vous sous un porche;

Si vous êtes en voiture:

- Arrêtez-vous, si possible à distance de constructions et de lignes électriques;
- Coupez le moteur et attendez la fin des secousses à l'intérieur de votre véhicule.

Dès la fin de la secousse

- Coupez le gaz, l'électricité et l'eau;
- Ni flamme, ni étincelle pour éviter les risques d'explosion;
- Evacuez immédiatement le bâtiment (il peut y avoir d'autres secousses) en emportant vos papiers personnels, des vêtements chauds et les médicaments indispensables;
- N'utilisez pas les ascenseurs;
- Ne retournez pas dans un bâtiment avant que celui-ci n'ait été contrôlé;
- Tenez vous informé de l'évolution de la crise en écoutant la radio;
- Ne pas toucher aux câbles tombés à terre;
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, leurs enseignants s'occupent d'eux;
- Ne téléphonez pas afin de laisser libre les lignes pour les secours.
- Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation,...)

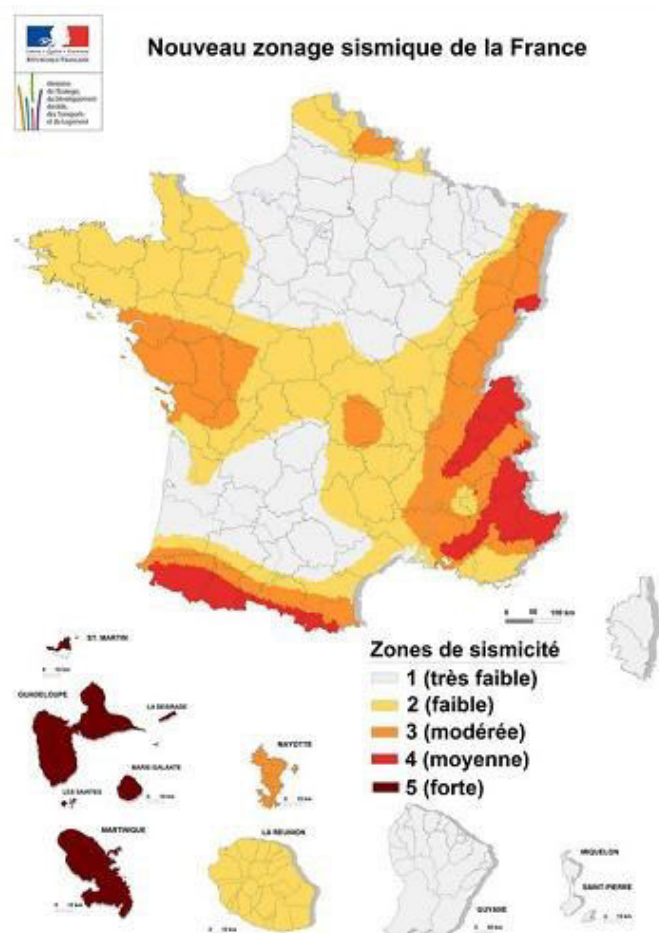
Pour en savoir plus

Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) Nouvelle Aquitaine – site de Poitiers

5, rue de la Goélette
86 280 Saint Benoit
05 49 38 15 38

<https://georisques.gouv.fr/minformer-sur-les-seismes>

www.franceseisme.fr



Le risque Radon

Inoffensif en extérieur, le radon est un gaz radioactif dangereux pour la santé dès lors qu'il se concentre dans nos habitations.

Depuis 1987, le radon est reconnu comme « cancérogène avéré » pour les poumons par le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer). Santé publique France place même ce gaz comme la deuxième cause de cancer du poumon en France derrière le tabac. En France environ [3.000 décès par an par cancer du poumon sont attribuables au](#)

Quel est ce gaz ?

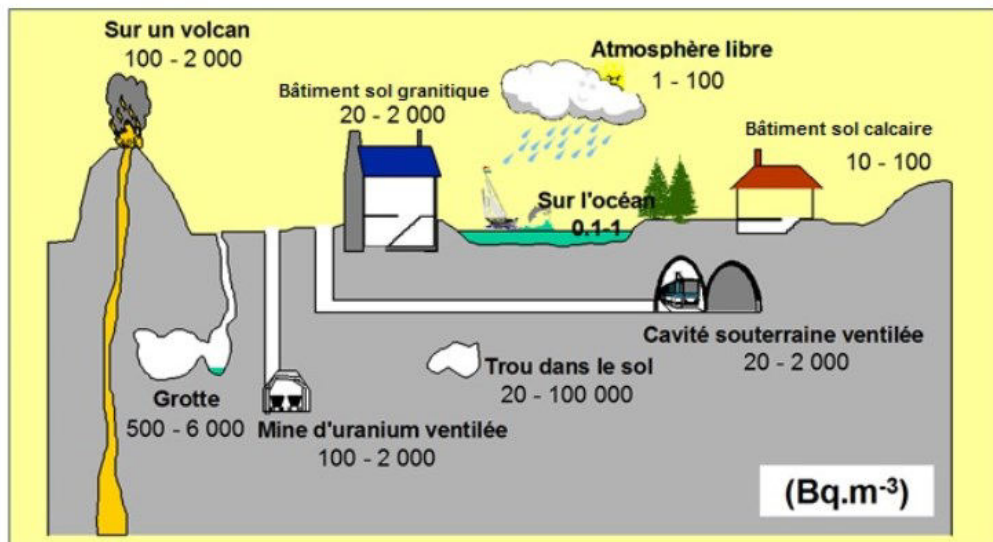
Le radon est un gaz radioactif naturel qui provient de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre et, plus particulièrement, dans les roches granitiques et volcaniques.

En raison du manque d'étanchéité (fissures, canalisations...) entre le sol et la partie habitée, il peut pénétrer dans les habitations. Il peut alors s'accumuler dans l'atmosphère relativement confinée d'un bâtiment, jusqu'à atteindre parfois des concentrations élevées. Comme c'est un gaz lourd, il se niche dans les sous-sols, les caves mais aussi dans les rez-de-chaussée et parfois le premier étage de nos habitations.

Le radon constitue ainsi l'un des principaux polluants de l'air intérieur, et la première source d'exposition aux rayonnements ionisants naturels en France.

Les risques pour la santé liés à l'exposition au radon ont été établis à partir de nombreuses études menées chez l'homme et chez l'animal, faisant apparaître un lien entre exposition au radon et cancer du poumon. En France, il est la deuxième cause de cancer du poumon après le tabac.

Par ailleurs, chez un fumeur, le risque de développer un cancer du poumon est significativement plus élevé lorsqu'il est également exposé au radon



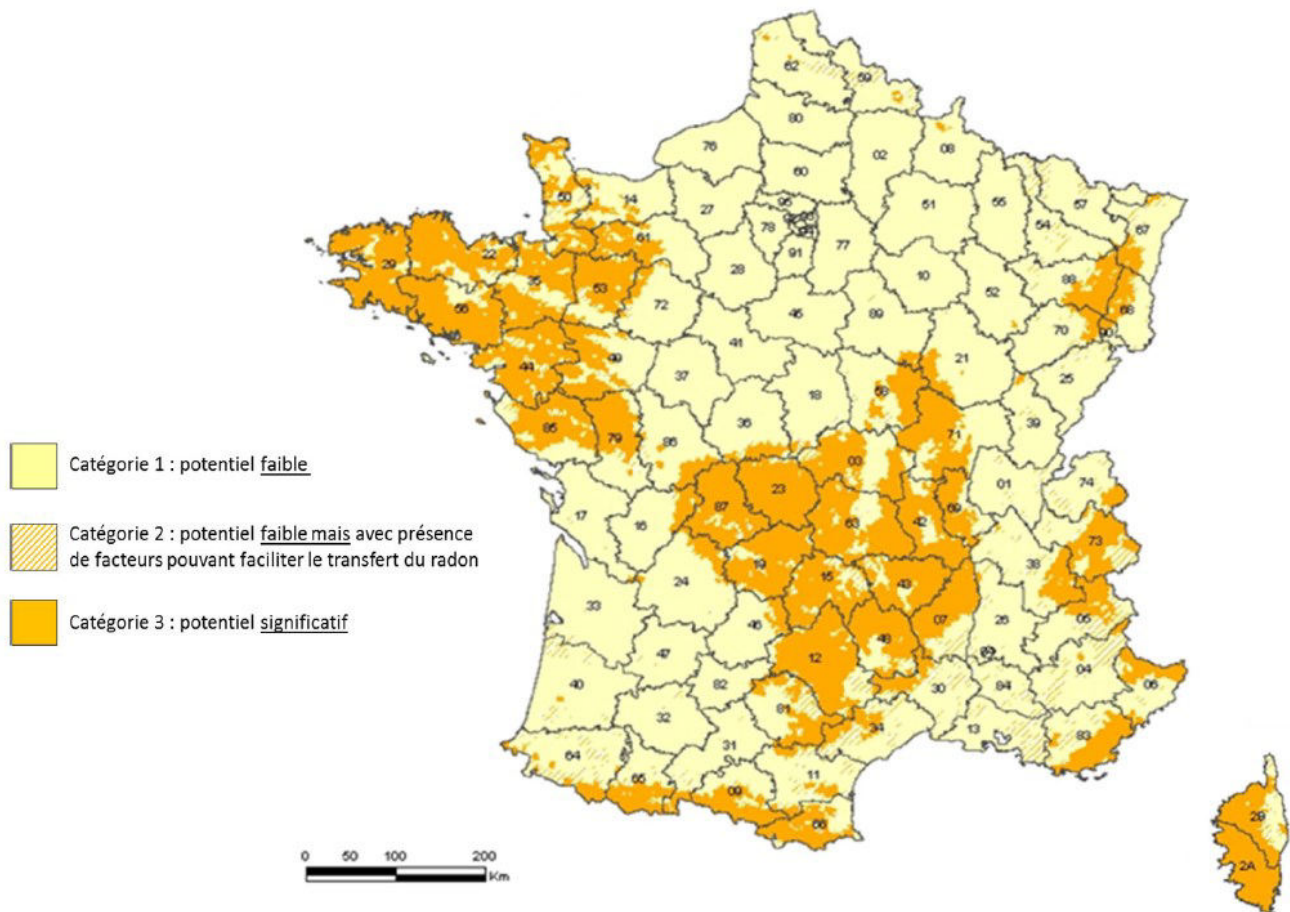
Quel est le risque dans ma commune ?

L'organisation mondiale pour la santé (OMS) recommande de ne pas dépasser un seuil de concentration de 300 Bq/m³ (becquerel par mètre-cube d'air) dans les bâtiments.

En moyenne [cette concentration est de 90 Bq/m³ pour l'ensemble de la France](#) mais avec des différences importantes d'un département à l'autre. Près de 7.000 communes sont considérées à risque.

L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) a ainsi publié une carte [qui classe en trois catégories](#) les communes françaises en fonction du « potentiel radon » de chacune (

La commune de Saint-Julien-le-Châtel est classée en potentiel radon élevé, catégorie 3 (sur une échelle de 1 à 3)



Carte du potentiel radon des communes métropolitaines

. Source IRNS ([WWW.irns.fr/carte-radon](http://www.irns.fr/carte-radon)), 2017

Comment lutter contre le radon?

Certaines méthodes simples peuvent faire réduire cette concentration :

- aérer quotidiennement son domicile au moins 10 minutes par jour (l'avantage de cette technique c'est qu'elle est également valable pour les virus saisonniers et le... Covid-19).
- ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, particulièrement en sous-sol.
- vérifier le bon fonctionnement de votre système de ventilation si vous en possédez un.

Pour aller plus loin :

[Le radon : gaz radioactif](#)

[Le radon : les effets sur la santé](#)

AFCN : [Solutions possibles face au radon](#)

Le risque événements climatiques

Quels sont les événements climatiques ?

On entend par événements climatiques l'ensemble des phénomènes traités par la vigilance météorologique à savoir: vent violent, pluie-inondation, orage, neige-verglas, inondation, avalanche, canicule (du 1^{er} juin au 30 septembre) et grand froid (du 1^{er} novembre au 31 mars).

Vent violent (ou tempête)

Un **vent** est estimé violent, donc dangereux, lorsque sa vitesse atteint 80 km/h en vent moyen et 100 km/h en rafale à l'intérieur des terres.

Une **tempête** est une manifestation météorologique venteuse de grande échelle (plusieurs départements concernés) dans une zone dépressionnaire (basses pressions). Elle est associée à une perturbation. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h.

Une **tornade** est un tourbillon de vents violents se développant sous la base d'un cumulonimbus (nuage d'orage) et se prolongeant jusqu'à la surface terrestre. Ce phénomène assez bref et très localisé (en France, leur diamètre varie de quelques dizaines à plusieurs centaines de mètres, pour un parcours de quelques kilomètres et une durée de vie dépassant rarement 15 minutes) peut toutefois avoir des effets dévastateurs, compte tenu en particulier de la force des vents induits (vitesse maximale de l'ordre de 450 km/h). Les tornades se produisent le plus souvent au cours de la période estivale.

Les **rafales d'orage** génèrent aussi, notamment en saison estivale, des vents violents, localement destructeurs.

Orage

L'orage est un phénomène météorologique caractérisé par la présence d'éclairs et de tonnerre, avec ou sans précipitations, liquides ou solides (grêle), éventuellement accompagné de rafales. Sous les climats tempérés, comme en France, les orages se produisent essentiellement durant la saison chaude qui va de fin avril à fin octobre, mais il peut y avoir aussi des orages en hiver.

Neige-Verglas (ou épisode neigeux exceptionnel)

Un épisode neigeux peut être qualifié d'exceptionnel pour une région donnée, lorsque la quantité ou la durée des précipitations est telle qu'elle provoque une accumulation non habituelle de neige au sol entraînant notamment des perturbations de la vie socio-économique.

Canicule

Une **canicule** est une période de fortes chaleurs diurnes et nocturnes en intensité et en durée pouvant être accompagnée d'un taux d'humidité élevé, ce qui accroît encore la sensation de chaleur. Elle survient généralement lorsque, dans un secteur donné, l'amplitude thermique entre le jour et la nuit s'affaiblit pendant au moins 72 heures consécutives, la chaleur s'accumulant plus vite qu'elle ne s'évacue par convection ou rayonnement.

Les canicules sont très souvent accompagnées de sécheresses qui peuvent être catastrophiques étant donné que l'air présent en altitude y reste longtemps chaud et sec.

On dénombre principalement deux risques : le coup de chaleur (si, sous l'effet de l'environnement, la température corporelle s'élève au-delà de 40,5 °C, le fonctionnement des cellules est altéré) et la déshydratation.

Les évènements climatiques de Saint Julien le Châtel consistent en des vents violents (ou tempête), des orages mais aussi des épisodes de neige et/ou verglas exceptionnels.

L'historique des principaux évènements climatiques mentionne notamment les violentes tempêtes de novembre 1982, de décembre 1999, de février 2010, de juin 2022 ainsi que l'épisode neigeux de l'hiver 2007, ce dernier ayant entraîné l'interruption de l'alimentation électrique des foyers et des communications.

L'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour les tempêtes du 6 au 10 novembre 1982 et du 25 au 29 décembre 1999. Il a été aussi reconnu pour 123 communes touchées par les fortes intempéries des 3 et 5 juin 2022.

La vigilance météorologique

Une carte de vigilance météorologique est élaborée 2 fois par jour à 6h00 et 16h00 et attire l'attention sur la possibilité d'occurrence d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures qui suivent son émission.

Quatre couleurs (vert, jaune, orange et rouge) précisent le niveau de vigilance. Si le département est orange, un phénomène météo dangereux est prévu, la vigilance est donc de rigueur. S'il est rouge le phénomène météo prévu est caractérisé comme dangereux et exceptionnel: la vigilance absolue s'impose.

Cette carte est disponible en permanence sur le site Internet de Météo France: <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>




Elle est reprise par les médias locaux ou nationaux. L'information vigilance est également disponible par téléphone au 05 67 22 95 00.


Voici un exemple de carte vigilance émise par Météo France:

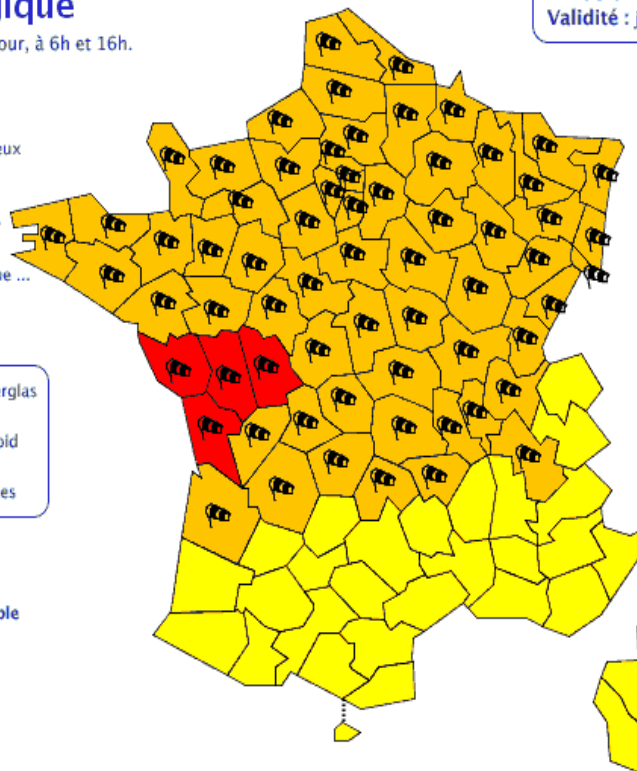
Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- **Une vigilance absolue s'impose**
des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière.**

	Vent violent		Neige-verglas
	Pluie-inondation		Grand froid
	Orages		Avalanches

 La vigilance pluie-inondation est élaborée avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



Diffusion : le samedi 27 février 2010 à 16h00
Validité : jusqu'au dimanche 28 février 2010 à 16h00

Consultez le [bulletin national](#)









Une très forte tempête traversera le pays dimanche. Les vents seront violents sur le centre-ouest. Débordements prévisibles de cours d'eau atlantique (voir vigilance crue).



Cliquez sur la carte pour lire les **bulletins régionaux**


Conseils des pouvoirs publics :

Vent/Rouge et orange - Restez chez vous et évitez toute activité extérieure (en rouge) limitez les déplacements (en orange).- Si vous devez vous déplacer, soyez très prudents. Empruntez les grands axes de circulation.- Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures. Crues/Orange - Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement ou activité extérieure.- Evitez les abords des cours d'eau.- Soyez prudents face au risque d'inondations et prenez les précautions adaptées.- Ne vous engagez en aucun cas sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau

Conseils et consignes de sécurité

Alerte Orange	Alerte Rouge
Vent violent	
 <ul style="list-style-type: none"> ■ Limitez vos déplacements. ■ Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent. ■ Ne vous promenez pas en forêt. ■ En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers. ■ N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol. ■ Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés. 	 <ul style="list-style-type: none"> ■ Restez chez vous. ■ Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales. ■ Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous. ■ Limitez vos déplacements au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers. ■ Signalez votre départ et votre destination à vos proches. ■ Prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable.
Orages	
 <ul style="list-style-type: none"> ■ Prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent. ■ Ne vous abritez pas sous les arbres. ■ Evitez les promenades en forêts. ■ Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques. ■ Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins. 	 <ul style="list-style-type: none"> ■ Evitez les déplacements. ■ Soyez prudents, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses. N'hésitez pas à vous arrêter dans un lieu sûr. ■ Si vous pratiquez le camping, vérifiez qu'aucun danger ne vous menace en cas de très fortes rafales de vent ou d'inondations torrentielles soudaines. En cas de doute, réfugiez-vous, jusqu'à l'annonce d'une amélioration, dans un endroit plus sûr. ■ Si vous êtes dans une zone sensible aux crues torrentielles, prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux.
Neige / verglas	
 <ul style="list-style-type: none"> ■ Dégagez la neige et salez les trottoirs devant votre domicile, en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux. ■ Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol. ■ Privilégiez les transports en commun. ■ Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de circulation routière (CRICR). ■ Préparez votre déplacement et votre itinéraire. ■ Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place. ■ Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation. 	 <ul style="list-style-type: none"> ■ N'entreprenez aucun déplacement autre que ceux absolument indispensables. ■ Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales. ■ Signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches. ■ Munissez-vous d'équipements spéciaux. ■ Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule. ■ Ne quittez celui-ci sous aucun prétexte autre que sur sollicitation des sauveteurs. ■ Protégez vos canalisations d'eau contre le gel. ■ Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
Canicule	
  <ul style="list-style-type: none"> ■ Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit. ■ Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas,...) trois heures par jour. ■ Mouillez vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains. ■ Buvez au moins 1,5 litre d'eau par jour, même sans soif. ■ Continuez à manger normalement. ■ Ne sortez pas aux heures les plus chaudes. ■ Si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers. ■ Limitez vos activités physiques. ■ En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin. ■ Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie. ■ Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. ■ Accompagnez-les dans un endroit frais. ■ Pour en savoir plus, consultez le site : http://www.sante.gouv.fr/. 	

Grand froid	
 <ul style="list-style-type: none"> ● Évitez les expositions prolongées au froid et au vent, et évitez les sorties le soir et la nuit. ● Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques. ● Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides. ● De retour à l'intérieur, alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée. ● Assurez une bonne ventilation des habitations, même brève, au moins une fois par jour ; vérifiez le bon fonctionnement des systèmes de chauffage, pièces humidifiées, non surchauffées. ● Évitez les efforts brusques. ● Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. En cas de neige ou au verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, emmenez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé. ● Pour les personnes sensibles ou fragilisées : restez en contact avec votre médecin, évitez un isolement prolongé. ● Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le " 115 ". ● Pour en savoir plus, consultez les sites : www.sante.gouv.fr et www.invs.sante.fr sur les aspects sanitaires et www.bison-fute.equipement.gouv.fr pour les conditions de circulation. 	 <ul style="list-style-type: none"> ■ Pour les personnes sensibles ou fragilisées : ne sortez qu'en cas de force majeure, évitez un isolement prolongé, restez en contact avec votre médecin. ■ Pour tous demeurez actifs, évitez les sorties surtout le soir, la nuit et en début de matinée. ■ De retour à l'intérieur assurez vous un repos prolongé, avec douche ou bain chaud, alimentez-vous convenablement, prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée. ■ Restez en contact avec les personnes sensibles de votre entourage.



Ayez toujours à disposition:

- Un poste de radio portatif avec des piles de rechange
- Des couvertures
- De l'eau minérale en bouteille

INFORMATIONS UTILES

Le Maire Madame Catherine ROBY	05.55.80.06.22 07.84.08.28.91
Mairie	05.55.81.77.63 mairie.stjulienlechatel@orange.fr
Brigade de gendarmerie de Chénérailles	05.55.62.30.15
Sous-préfecture d'Aubusson Préfecture de la Creuse	05.55.51.59.00
Direction Départementale des Territoires	05.55.51.59.00
Sapeurs Pompiers	18 ou 112

La communication et l'alerte auprès des habitants de la zone concernée se fera sous la responsabilité du Maire de la commune, lui-même peut faire appel à son Conseil Municipal, ses employés communaux ainsi qu'aux services départementaux

(Mission réalisée par voie téléphonique, l'application PanneauPocket et/ou porte à porte).

Les sinistrés peuvent être accueilli à la salle des fêtes de Saint Julien le Châtel qui peut être aménagée.

L'application mobile [PanneauPocket](#) permet de prévenir instantanément les citoyens à chaque alerte et information de la Mairie, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes.

PanneauPocket est également disponible depuis un ordinateur sur le site www.app.panneaupocket.com, afin d'être accessible par et pour tous.

Commune de Saint-Julien-le-Châtel

Département de la Creuse



tempêtes



chute abondante
de neige



sismicité



radon

En cas de danger ou d'alerte

1- abritez-vous

take shelter / schützen sie sich

2- écoutez la radio

listen to the radio / hören sie das radio

France Bleu Creuse 94,30 Mhz

3- respectez les consignes

Follow the instructions / respektieren sie die anweisungen

- > n'allez pas chercher vos enfants à l'école
- > respectez les consignes données par les autorités
- > ne téléphonez pas (afin de laisser les lignes pour les secours)

Pour en savoir plus, consultez

- > le document communal sur les risques majeurs (DICRIM) en mairie
- > sur internet : www.georisques.gouv.fr
www.creuse.gouv.fr